

**Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016**

Délibération du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20170301-DCA2017007-DE

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2017

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP),

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu les délibérations 2015-068 du 2 décembre 2015 portant approbation du budget primitif 2016, 2016-007 du 16 mars 2016 portant approbation du budget supplémentaire, 2016-0026 du 2 juin 2016 portant approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016, 2016-043 du 20 octobre 2016 portant approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 et 2016-054 du 24 novembre 2016 portant approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2016 ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2016 arrêté par le Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris, approuvé par la délibération 2017-006 du 1<sup>er</sup> mars 2017 du Conseil d'administration,

Après élection de M. Armel de La Bourdonnaye comme Président de séance,

Sur proposition du Président de séance,

DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil d'administration approuve le Compte administratif de l'exercice 2016 de la régie EIVP avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2016	6.521.359,35 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016	6.479.324,06 €

*Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 42.035,29 €, auquel s'ajoute le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de 11.060,89 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2016 s'élève à 53.126,18 €.*

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice 2016	1.049.715,29 € (hors restes à réaliser)
Excédent de financement des exercices antérieurs	+ 827.246,84 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2016	433.109,22 € (hors restes à réaliser)

*Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 1.443.852,91 €. Après déduction des restes à réaliser pour un montant de 38.255,36 € l'excédent de financement à fin d'exercice 2016 s'élève à 1.405.597,55 €.*

**Article 2 :** Il est donné quitus au Président du Conseil d'administration pour sa gestion, au vu du Compte administratif de l'exercice 2016 de la régie EIVP.